



Honoraires maximum au 15 novembre 2024

Transactions :

	EXCLUSIF FORFAIT TTC*	SIMPLE FORFAIT TTC*		EXCLUSIF FORFAIT TTC*	SIMPLE FORFAIT TTC*		EXCLUSIF FORFAIT TTC*	SIMPLE FORFAIT TTC*
de 1 € à 100 000 €	9.5% (min. 3500 €)	10% (min. 3 675 €)		De 300 001 € à 320 000 €	17 900 €	18 795 €	De 550 001 € à 600 000 €	28 900 €
De 100 001 € à 120 000 €	9 900 €	10 395 €		De 320 001 € à 340 000 €	18 900 €	19 845 €	De 600 001 € à 650 000 €	29 900 €
De 120 001 € à 140 000 €	10 900 €	11 445 €		De 340 001 € à 360 000 €	19 900 €	20 895 €	De 650 001 € à 700 000 €	30 900 €
De 140 001 € à 160 000 €	11 900 €	12 495 €		De 360 001 € à 380 000 €	20 900 €	21 945 €	De 700 001 € à 750 000 €	31 900 €
De 160 001 € à 180 000 €	12 900 €	13 545 €		De 380 001 € à 400 000 €	21 900 €	22 995 €	De 750 001 € à 800 000 €	32 900 €
De 180 001 € à 200 000 €	13 900 €	14 595 €		De 400 001 € à 420 000 €	22 900 €	24 045 €	De 800 001 € à 850 000 €	33 900 €
De 200 001 € à 220 000 €	14 900 €	15 645 €		De 420 001 € à 440 000 €	23 900 €	25 095 €	De 850 001 € à 900 000 €	34 900 €
De 220 001 € à 240 000 €	15 900 €	16 695 €		De 440 001 € à 460 000 €	24 900 €	26 145 €	De 900 001 € à 950 000 €	35 900 €
De 240 001 € à 260 000 €	16 500 €	17 325 €		De 460 001 € à 480 000 €	25 900 €	27 195 €	De 950 001 € à 1 000 000 €	36 900 €
De 260 001 € à 280 000 €	16 900 €	17 745 €		De 480 001 € à 500 000 €	26 900 €	28 245 €	A partir de 1 000 001 €	3.8%
De 280 001 € à 300 000 €	17 500 €	18 375 €		De 500 001 € à 550 000 €	27 900 €	29 295 €		4%

(*) : Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou l'autre voire des deux. Les prix de référence du tableau sont Net Vendeur.

Locations :

- Bail habitation résidence principale (loi n° 89-462 du 06/07/89 : 50% charge bailleur ; 50% charge locataire).**
13% du loyer annuel hors charges + 200euros comprenant la visite des lieux, la constitution du dossier, la rédaction du contrat, et état des lieux (dans la limite de 26euros/m²).Toute modification sera facturée au demandeur 150€ TTC.
- Bail professionnel / commercial :**
24%TTC du loyer annuel toutes charges comprises à la charge du preneur ; 6%TTC du loyer annuel toutes charges comprises à la charge du bailleur. Toute modification sera facturée au demandeur 150€ TTC.
- Autre Bail C.C. (annexes ou résidence secondaire meublée) : 50% charge bailleur ; 50% charge locataire.**
2 mois de loyers mensuels hors charges. Toute modification sera facturée au demandeur 150€ TTC.

Gestion :

- Charge propriétaire** : 8% TTC du quittancement mensuel (loyer + charges)
(+ option Garantie Loyer Impayé 2% TTC du quittancement mensuel).
- Charge locataire** : frais de rejet de prélèvement 24€ TTC ; frais de mise en demeure de payer 45€ TTC



Honoraires maximum au 15 novembre 2024